

Des produits financiers pour soutenir votre entreprise d'économie sociale



ACCESSIBLES | ADAPTÉS | FLEXIBLES

Nos avantages

Des prêts taillés sur mesure selon vos besoins

Nos **3 types de prêts** couvrent **l'ensemble des étapes** d'un projet, du prédémarrage à l'expansion. Ils ont été créés et pensés selon les principes de l'économie sociale. Une fois votre projet accepté, l'accès aux autres produits financiers est plus facile et vous permet de poursuivre son développement.

Des modalités avantageuses et flexibles

- Sans prise de garantie et aucune caution personnelle
- Taux d'intérêt fixe pour toute la durée du prêt et compétitif avec les comparables de capital de risque
- Aucun paiement de capital et d'intérêt jusqu'à la réalisation du projet (*aide technique et prédémarrage*)
- Possibilité de moratoire sur le remboursement du capital (*prêt Capitalisation*)
- Entente de remboursement pouvant s'échelonner de 2 à 10 ans
- Versements mensuels fixes déterminés selon la capacité de remboursement de l'entreprise
- Possibilité de remboursement par anticipation sans pénalité
- Accès à un meilleur taux d'intérêt lors d'un refinancement

Notre différence

- Avec ses **recommandations structurantes**, le RISQ collabore avec vous pour que votre projet soit une réussite
- Notre **prêt Prédémarrage** est **unique** et pourtant essentiel lors de cette période cruciale
- Les **dépenses admissibles sont variées** et souvent pas financées par les autres institutions, comme le fonds de roulement
- Nous offrons un accès à une **petite capitalisation** qui permet de boucler le montage financier recherché

Notre expertise

- **Plus de 20 ans** d'analyse financière en économie sociale
- Notre méthode d'analyse développée au fil des ans est devenue une **référence dans le milieu de l'économie sociale** au Québec et à l'internationale

Notre approche partenariale

- Souvent le premier à appuyer les projets, nous créons ainsi un **effet de levier** après des autres partenaires
- Le travail de collaboration avec les partenaires de la finance solidaire vous permet d'**accéder à du financement complémentaire**
- Nos prêts génèrent des investissements qui ont un **effet structurant** sur votre entreprise

ANALYSER | PLANIFIER | CONFIRMER

vosre projet d'entreprise d'économie sociale

Soutenir votre nouveau projet collectif | **Appuyer** le développement de votre entreprise

Avantages

- Congé de remboursement (intérêt et capital) jusqu'à la réalisation du projet
- Sans prise de garantie



Montant de l'investissement

Entre **1 000 \$** et **5 000 \$** par projet.

Forme d'investissement

Avance de fonds permettant de financer les services de consultants et de spécialistes pour effectuer les études et analyses nécessaires à la réalisation de votre projet de démarrage ou celui de votre entreprise existante en expansion ou en redressement.

Admissibilité

- Entreprise québécoise constituée, ou en devenir, sous la forme juridique d'un **organisme à but non lucratif** ou d'une **coopérative** dont le projet démontre une **viabilité financière** et une **rentabilité sociale**.
- **Dépenses** : Plan d'affaires, de développement, de redressement ou de commercialisation, étude de marché ou de faisabilité, planification stratégique, plans et devis, diagnostic organisationnel, prévisions budgétaires et toute autre étude pertinente pour la réalisation d'un projet
- Le RISQ ne finance pas la portion des taxes remboursables (*TPS et TVQ*)
- Dépôt d'une mise de fonds de 10 % par l'entreprise (*diverses formes possibles*)

Frais de dossier

- Ouverture de dossier 75 \$

Modalités de remboursement

- Remboursable uniquement si le projet se réalise
- Moratoire sur le remboursement en capital pendant la période de prédémarrage, soit jusqu'au moment de la réalisation du projet
- Remboursement anticipé sans pénalité



Crédit photo Susana Fernandez



Documents requis pour l'analyse de votre demande

Des documents supplémentaires pourront vous être demandés.

- Formulaire de demande de prêt Aide technique complété
- Cahier de charge ou offre de service détaillée du consultant choisi
- Copie des lettres patentes ou de la Charte et des règlements généraux
- Tout autre document pertinent comme des lettres d'appui
(s'il y a lieu)

Plus d'informations

Réseau d'investissement social du Québec

risq@fonds-riqs.qc.ca

514-866-2355

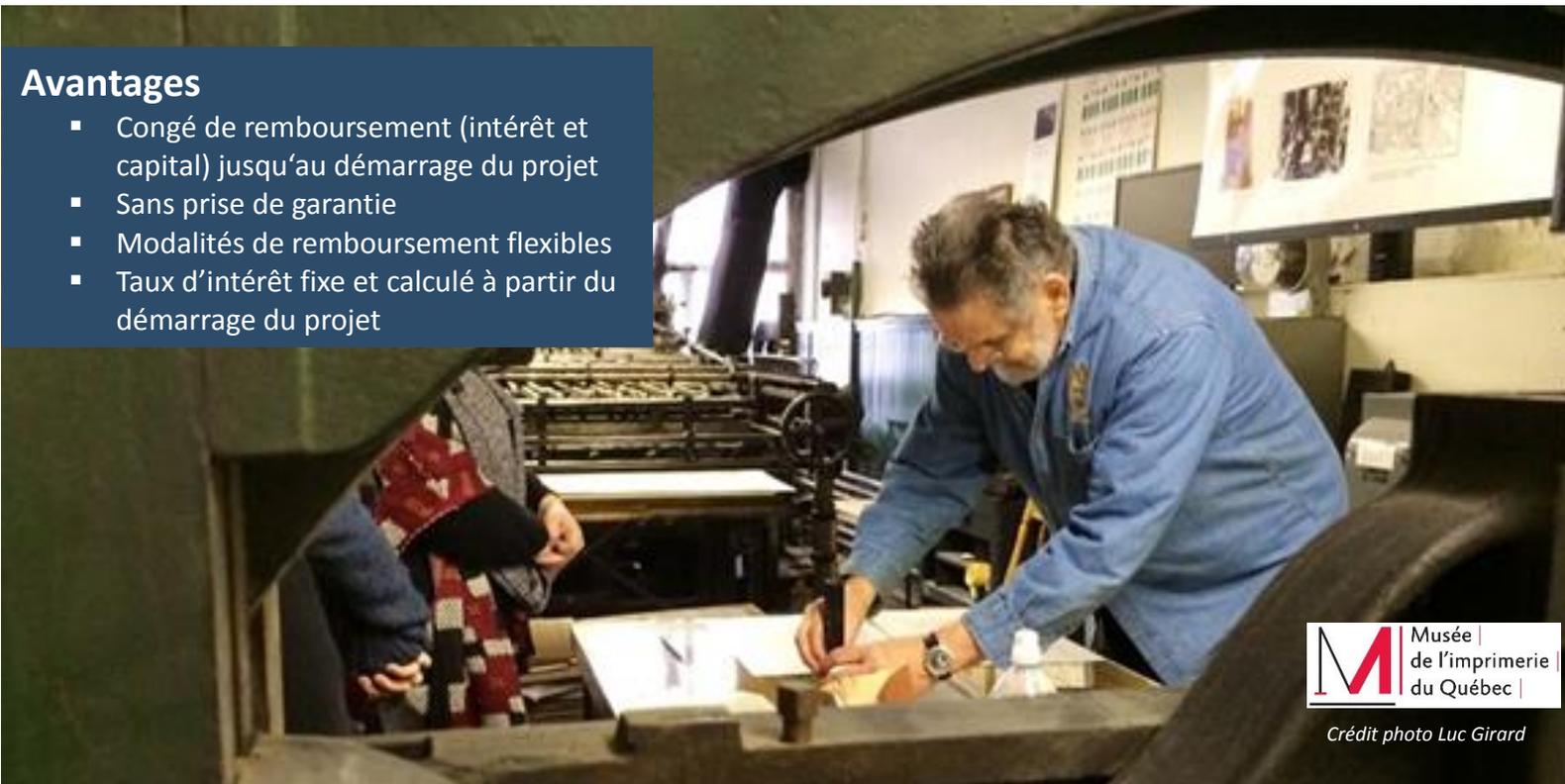
Sans frais 1-855-388-2355

CRÉER | RÉALISER | FONDER votre entreprise d'économie sociale

Soutenir votre nouveau projet collectif | **Appuyer** le développement de votre entreprise

Avantages

- Congé de remboursement (intérêt et capital) jusqu'au démarrage du projet
- Sans prise de garantie
- Modalités de remboursement flexibles
- Taux d'intérêt fixe et calculé à partir du démarrage du projet



Montant de l'investissement

Maximum de **100 000 \$** sur 2 ans, soit 50 000 \$ par année.

Forme d'investissement

Prêt pour soutenir l'émergence de nouvelles entreprises d'économie sociale ainsi que pour la préparation et la mise en œuvre de projets de développement, d'innovation et de développement de marchés d'entreprises existantes.

Le stade de prédémarrage comprend l'ensemble des étapes durant lesquelles l'idée est développée pour ainsi mener à la naissance du projet.

Admissibilité

- Entreprise québécoise constituée, ou en devenir, sous la forme juridique d'un **organisme à but non lucratif** ou d'une **coopérative** dont le projet démontre une **viabilité financière** et une **rentabilité sociale**.
- Dans le cadre du projet déposé, l'entreprise n'a **réalisé aucune vente précédent la date de la demande**, sauf celles réalisées dans le cadre de tests de marchés ou d'activités de pré commercialisation.
- **Dépenses** : Embauche de ressources essentielles à la création du projet, fabrication de prototype, test de marché, frais liés au fonctionnement (équipement, local, fournitures...), recherche et développement, démarchage de marché ou toute autre dépense jugée essentielle à la réalisation du projet.

Modalités de remboursement

- Sans remboursement de capital et congé d'intérêt pendant la période de prédémarrage d'une durée maximale de 2 ans
- Entente de remboursement flexible pouvant s'échelonner de 2 à 10 ans
- Remboursement par anticipation sans pénalité



Frais de dossier

- Ouverture de dossier 100 \$
- Commission d'engagement équivalent à 1,5 % du montant autorisé payable lors du déboursé. Les frais d'ouverture sont déductibles de la commission d'engagement.

Documents requis pour l'analyse de votre demande

Des documents supplémentaires pourront vous être demandés

- Formulaire *Déclarations et consentements* complété
- Plan d'affaires et/ou document de présentation du projet
- Copie des lettres patentes ou de la Charte
- Études de faisabilité, de marché, de viabilité ou toutes autres études pertinentes
- Documentation sur le groupe porteur du projet
- Tout autre document pertinent comme des lettres d'appui (*s'il y a lieu*)

Plus d'informations

Réseau d'investissement social du Québec

risq@fonds-riqs.qc.ca

514-866-2355

Sans frais 1-855-388-2355

DÉMARRER | DÉVELOPPER | PÉRENNISER votre entreprise d'économie sociale

Soutenir votre nouveau projet collectif | **Appuyer** le développement de votre entreprise



Avantages

- Sans prise de garantie
- Modalités de remboursement flexibles
- Possibilité de remboursement par anticipation sans pénalité

Montant de l'investissement

Entre **20 000 \$** et **50 000 \$** par projet
Maximum de **100 000 \$** par entreprise

Formes d'investissement

- Prêt direct afin de compléter votre mise de fonds
- Garantie de prêt ou marge de crédit
- Cautionnement de soumission ou d'exécution
- Parts privilégiées ou d'obligations solidaires

Admissibilité

- Entreprise québécoise constituée sous la forme juridique d'un **organisme à but non lucratif** ou d'une **coopérative** qui démontre une **viabilité financière** et une **rentabilité sociale**.
- **Dépenses** : liées au développement du projet, fonds de roulement, acquisition en technologie, terrain, acquérir ou rénover une bâtisse, équipement, achat d'une entreprise ou d'un fonds de commerce, toute autre dépense de même nature.

Modalités de remboursement

- Entente de remboursement flexible pouvant s'échelonner de 2 à 10 ans
- Versements mensuels fixes déterminés en fonction de la capacité de remboursement de l'entreprise.
- Taux d'intérêt fixe et possibilité de moratoire sur le remboursement du capital
- Remboursement par anticipation sans pénalité en tout temps avec un avis écrit d'au moins 90 jours.



Frais de dossier

- Ouverture de dossier 200 \$
- Commission d'engagement équivalent à 1,5 % du montant autorisé payable lors du déboursé. Les frais d'ouverture sont déductibles de la commission d'engagement.

Documents requis pour l'analyse de votre demande

Des documents supplémentaires pourront vous être demandés.

- Formulaire *Déclarations et consentements* complété
- Plan d'affaires
- Rapport d'activité annuel
- États financiers des 2 dernières années et intérimaires récents
- Budget de caisse et prévisions financières
- Copie des lettres patentes ou de la Charte et les règlements généraux
- Tout autre document pertinent

Plus d'informations

Réseau d'investissement social du Québec
risq@fonds-riqs.qc.ca
514-866-2355
Sans frais 1-855-388-2355

